



COMMUNE de **LE CROCC**

LE CROCC'INFOS

JANVIER 2022

2021 a été une année très difficile avec la disparition tragique de notre adjoint Michel Cousin, ce covid qui n'en finit pas et ma maladie à combattre.

J'espère de tout cœur que l'année 2022 sera plus souriante et nous permettra de mener à bien les projets que nous avons pour la commune. Ils sont nombreux : la construction de la salle multifonctions, l'aménagement de parkings au cimetière et dans le centre du village, l'installation de radars pédagogiques pour réduire la vitesse des automobilistes, la mise en place d'un système de vidéoprotection, la réalisation d'un colombarium au cimetière.

Que cette nouvelle année nous permette également de retrouver ces moments de convivialité qui distinguent notre commune depuis des années. Communiquer, partager, échanger, c'est ce qui donne de la vie à notre village. Je sais déjà que nous pouvons compter sur plusieurs nouveaux habitants qui nous ont spontanément rejoints et apporté leur aide pour l'installation des décorations de Noël. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Belle année 2022 !

Jean-Pierre GREVIN

LE MOT DU MAIRE



Un grand merci à Laeticia, Lydie, Ambre, Morvan, Gérald, Gaëtan, Pascal, Vincent, Gauthier, qui se sont mobilisés pour illuminer et embellir notre village pour les fêtes de fin d'année !

LE PÈRE NOËL EST PASSÉ AU CROCQ !



Dès le samedi 11 décembre, tout le monde s'affairait car il allait bientôt venir... Les membres du Crocq en Fête se sont retrouvés et se sont mis à la tâche pour décorer, illuminer, embellir le village. Dans une ambiance conviviale, guirlandes, boules, personnages, traineau et rennes ont trouvé leur place. Le vieux Monsieur Rouge pouvait enfin arriver !

Cette année encore, la situation sanitaire n'a pas permis de rassembler la population. Alors le dimanche 19 décembre, Monsieur le Maire a transporté (dans son tracteur décoré) le Père Noël de maison en maison afin qu'il remette les cadeaux aux enfants.



La veille, c'étaient aux 19 aînés de la commune d'être gâtés. Les conseillers municipaux leur ont déposé le traditionnel colis de Noël.

Emerveillement, sourires et échanges chaleureux ont ponctué ce week-end festif.

Souhaitons que l'an prochain, nous puissions ensemble déguster la bûche de Noël et partager le verre de l'amitié !



NOUVEAUX PRESIDENTS

Deux associations de la commune ont procédé récemment au renouvellement de leur bureau.

Association
Crocq'en Fête!



Lydie LE GARS est désormais
Présidente de CROCQ EN FÊTE

et Pascal DECAUX, Président de
SOLEIL D'AUTOMNE



BRAVO pour leur engagement dans la vie associative !!!

LA COMMUNE S'EST DOTÉE D'UN DÉFIBRILLATEUR

Une démarche citoyenne qui contribue à un enjeu de santé national majeur



Depuis quelques temps, certains ont pu constater l'apparition d'un boîtier sur la façade de la mairie. Un défibrillateur automatisé externe (DAE) vient d'y être installé pour permettre aux habitants d'intervenir en cas de nécessité. Toute personne, même non-médecin, est autorisée à utiliser un défibrillateur en situation d'urgence.

A cet effet, une **formation PSC1, Prévention et Secours Civiques de niveau 1** sera prochainement proposée à ceux qui le souhaitent. D'une durée de 7 heures, elle permettra d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Un appel aux candidats vous sera adressé courant janvier 2022.

Faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours : voilà qui permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours !

Soyez au rendez-vous !

VIDÉO PROTECTION

L'Etat et le Département encouragent les communes à renforcer la sécurité dans les villages, en s'équipant notamment de systèmes performants qui permettent, en cas d'acte de délinquance ou d'incivilité, d'accroître l'efficacité du travail des forces de l'ordre.

Le Conseil Municipal a donc décidé de s'intéresser aux solutions de vidéo protection de la voie publique. Si notre commune n'est pas particulièrement à risque, les récents évènements ont montré que nous n'étions pas à l'abri d'actes délictueux tels que des cambriolages, vols ou incivilités comme les dépôts sauvages d'ordures par exemple. Et lorsqu'ils se produisent, elle reste sans ressource.

Dans le respect de la liberté de chacun (article L.251-3 du CSI), la possibilité d'équiper le village, dans le strict respect de la loi (images visionnables par les seules autorités ayant droit (police, gendarmerie) est actuellement à l'étude.



SALLE MULTIFONCTIONS



Comme vous avez pu le constater à l'entrée de la commune, le permis de construire de la salle multifonctions a été accordé.

Le choix des entreprises retenues pour les différents lots sera effectué au cours du 1^{er} trimestre 2022, la fin des travaux étant estimée à mai 2023.

Un Chantier à suivre...



NOS JOIES

Une naissance a marqué l'année 2021 !

Le petit **Tony BRÉANT** né le 31 juillet 2021 est le fils de Stéphanie GANTOIS et Benjamin BRÉANT.



NOS PEINES

- ✚ Le 1^{er} avril 2021, **Ginette BRASSEUR** née **MAUPETIT** décédait à l'âge de 95 ans. Après avoir vécu de longues années au Crocq, elle a terminé sa vie à la maison de retraite de Crèveœur-Le-Grand.
- ✚ Le 10 mai 2021, **Michel COUSIN** nous quittait brutalement. Il avait 71 ans. Il laisse un grand vide dans la commune.
- ✚ Le 9 novembre 2021 disparaissait **Régine NERVÉ** née **VACONSIN**. Elle avait vu le jour en 1937 dans la commune du Crocq.



POURQUOI ET COMMENT ENTRETENIR SON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Le suivi des installations d'assainissement non collectif répond à un véritable enjeu de salubrité publique et de préservation de l'environnement. Sur la commune, il a parfois été constaté des vidanges intempestives (puisards engorgés, fosse septique, ...) sur le domaine public voire dans le réseau pluvial.

A quoi ça sert ?

Quelle que soit la filière utilisée, le traitement consiste en une séparation de l'eau des polluants qu'elle contient par l'activité de bactéries qui transforment ces polluants en boues. L'entretien des installations comprend donc une part liée à la vidange de ces boues.

En quoi ça consiste et qui peut le faire ?

La vidange des boues consiste à retirer les boues accumulées au fond des dispositifs (fosse...) pour les éliminer réglementairement par épandage agricole ou traitement en station d'épuration. La fréquence de vidange des boues varie beaucoup selon la filière d'ANC (Assainissement Non Collectif) et son utilisation : la vidange devra être réalisée lorsque la hauteur de boues au fond de la fosse atteint la moitié de la hauteur totale de la fosse pour une filière traditionnelle ou une filière agréée de type filtre compact (soit tous les 2 à 6 ans environ), et 30% pour une filière agréée type microstation à culture libre ou fixée (soit tous les 2 mois à 3 ans).

Elle doit être réalisée par un professionnel ayant reçu un agrément en Préfecture. Ce professionnel doit remettre à l'usager un bordereau sur lequel figure notamment la destination des matières de vidange récupérées ainsi que son numéro d'agrément.

La liste des vidangeurs agréés dans le département de l'Oise est disponible sur le site de la Préfecture.

Le particulier est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination, et seuls le recours à une entreprise agréée et l'obtention de ce bordereau lui garantissent que ses boues seront éliminées correctement.

Que risquent un usager et un vidangeur lors de vidanges illégales ?

Les délits doivent être communiqués aux services de la police de l'eau à la DDT de l'Oise. Les agents assermentés sont compétents pour constater et verbaliser les contrevenants (usager ou vidangeur qui ne respecte pas la réglementation).

Le vidangeur mais aussi l'usager sont tenus pour responsable et peuvent encourir des amendes voire des retraits d'agrément.

Quelles sont les précautions à prendre lorsque l'on utilise un Assainissement non Collectif ?

Au-delà de l'entretien de l'installation d'ANC, il est nécessaire de respecter quelques consignes pour ne pas compromettre son bon fonctionnement. Vous trouverez des informations sur l'entretien de vos installations sur le site internet de la CCOP : www.cc-oisepicarde.fr - rubrique Environnement / Assainissement

Si je veux mettre aux normes mon ANC ?

Vous souhaitez mettre aux normes votre installation, sachez qu'il existe des aides financières (Département de l'Oise, Aides Nationales à l'Amélioration de l'Habitat, Prêt à taux zéro) qui vous donneront un coup de pouce dans le financement de votre installation. N'hésitez pas à contacter le service assainissement pour toute demande complémentaire.

Communauté de Communes de l'Oise Picarde – Service assainissement – 5 rue Tassart 60120 BRETEUIL
03.44.80.26.07 – service-assainissement@cc-oisepicarde.fr

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des Anciens du Crocq et de Cormeilles devait se dérouler le dimanche 23 janvier prochain. Malheureusement, la circulation active du variant Omicron ne nous permet pas de le maintenir.

Toutefois, une livraison à domicile de ce repas sera organisée. Les personnes concernées seront informées tout prochainement des modalités de cette livraison.



*Nous vous souhaitons une
BONNE et HEUREUSE ANNÉE*

